

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2021

Présentes : Mmes Marie-Odile MAINGUET, Brigitte FERRY- DAESCHLER, Evelyne SOLLER, Armelle BIDAULT,

Présents : Mrs Christophe RACLE, Jean-Pierre GUY-COICHARD, Michaël SORNAY, Alexandre VERNAZ, Nicolas BALDOIN, Guillaume TISSOT, Jacques BOLOT

Absent(e)s excusé(e)s : Olivier BLANC, Hélène ECOIFFIER, Dominique LAMY, Marianne CHAMBARD

Secrétaire de séance : Evelyne SOLLER

Convocation : 3 novembre 2021

Madame la Maire demande si l'assemblée est d'accord pour rajouter à l'ordre du jour deux délibérations, l'une concernant une décision modificative budgétaire et la seconde la vente de pierres à M. Vittori, maçon.

Après accord du conseil ces deux délibérations seront proposées.

Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal en matière de d'encaissement de dons

Mme la Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 et 21122-23) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, pendant la durée de son mandat.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, d'autoriser la Maire à encaisser toutes sortes de dons.

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Point financier au 31 octobre 2021

Réponses ont été données sur les points qui étaient à préciser.

Décision modificative budgétaire n° 1/2021

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, afin de mandater la facture du Sidec relative à l'éclairage public de voter les crédits suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellés	Montant
238	Avances Sidec	1 300 €
21788	Réserve	- 1300 €
TOTAUX		0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les crédits proposés à l'unanimité.

Vente de pierres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre à l'entreprise VITTORI les anciennes marches en pierre du bâtiment mairie pour la somme de 300 €.

Discussions sur la réhabilitation du logement de l'école

Présentation du document fourni par Habitat Concept : ce n'est pour l'instant qu'une esquisse qui sera affinée lors d'une prochaine entrevue avec Mr DE PASQUALIN le mardi 16 Novembre 2021 (maire et adjoints).

Informations diverses

- Commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille (CCBHS) : Novembre, mois de la Petite Enfance, de nombreuses animations sont proposées (voir le site de la Communauté de Communes). Dans le cadre de la convention Territoriale Globale (CAF/COMCOM) : création d'un secteur ado.
- Syndicat du clocher : 10 000 € de travaux sont à prévoir pour le remplacement du paratonnerre et pour la réparation des cloches –financement : 20 % sur fonds propres, 33 % Etat, 47 % département. Il est envisagé également d'installer des cavurnes.
- SIA du VAL SERIN : Validation de l'achat du terrain à Lavigny pour permettre un premier stockage des boues. Choix du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux. Réception de deux subventions de l'agence de l'eau dont 80% de la prime qualité et une de 28 000 € pour la déshydratation des boues. Révision de la convention entre le SIA et la fromagerie.
- Demande de subvention par le Colombier des Arts pour l'évènement RDV à la Terre : réunion de bilan du 5 novembre – 16 979 € (charges) 15 669 € (recettes)- Déficit 1 131 € mais en attente de subventions – Pour Montain montant de la subvention attribuée 800 €.

Questions diverses

- Bulletin municipal de fin d'année : Nous allons demander aux associations et structures œuvrant sur le territoire de faire un compte-rendu de leurs activités pour le **vendredi 26 novembre au plus tard**, pour permettre la diffusion du bulletin avant le 31 décembre. Il faudra également reparler (ENCORE) de la sécurité routière dans le village : vitesse, le rond-point au centre du village ...
- Est-il envisagé de faire un repas « des anciens » en début d'année 2022 ? La conjoncture actuelle ne semble pas très favorable pour réunir de nombreuses personnes dans un espace clos. Suivant l'évolution de la pandémie une décision sera prise lors du conseil de Décembre.

PROCHAIN CONSEIL : le mardi 14 décembre 2021- 20h30